

ALPES VAUDOISES Pour booster la fin de la saison hivernale

Les stations de Villars, Gryon et des Diablerets ont choisi de s'associer afin de créer un nouvel événement sportivo-culturel. Dès aujourd'hui et jusqu'au 21 avril, les trois Offices du tourisme concernées lancent un événement festif intitulé «Ski & Snow Fiesta».

Selon ces organisateurs, le ski de printemps est un art à savourer sous forme d'une recette bien précise: ski le matin, bronzette ou farniente l'après-midi et enfin l'après-ski. Dès 13 h - 14 h, les amateurs de glisse sont conviés à s'installer confortablement sur l'une des vint terrasses et autres bars à neige du domaine afin d'y savourer des spécialités locales, le tout en musique. De nombreux artistes, DJs et musiciens animeront ces lieux. Des activités et animations se dérouleront sur les pistes durant la journée, puis dans divers lieux publics (restaurants, bars, discothèques), dès la fin de l'après-midi et jusqu'à tard le soir restaurants.

En outre, afin d'attirer quelques touristes de fin de saison, les stations concernées offriront un forfait ski dès la réservation de deux nuits dans un hôtel et une réduction de 30% sur la location d'appartements, les cours collectifs des écoles de ski et sur le matériel de glisse. **● FZ/C**

Plus de détails sur
www.skisnowfiesta.ch

SAINT-MAURICE Un prêt pour le Trésor

Le Conseil d'Etat valaisan a attribué un prêt sans intérêt de 2 millions de francs à l'Abbaye de Saint-Maurice. Ce crédit lié à la Nouvelle Politique Régionale (NPR) cantonale sera affecté à la restauration du Trésor ainsi qu'à nouvelle muséographie du site du Martolet. **● FZ/C**

MÉMENTO

VILLARS
Yellow Festival. Villars Ski School organise une fête pour ses 40 ans aujourd'hui à Bretaye. De 12 h à 21 h, concerts de Midnight (reprises des 70's), Miskaline (ska), Edeltein (rock-folk), Five Sticks (Tribute to Led Zeppelin) et Take One (Cover Band). Feux d'artifice, descente aux flambeaux.

LE SÉPEY
Concert. Soirée de la fanfare L'Echo des Alpes et du chœur mixte d'Yverne La Chanson des Resses ce soir à 20 h 30 à la Grande Salle du Sépey.

AIGLE
Projection. Ce soir à 20 h 30 au Moulin-Neuf, projection vidéo de «Biruni, la plume des envahisseurs», un film de Noémi Verdon et Vladimir Loncar. Discussion avec les réalisateurs après la projection.

CHILLON
Folklore russe. Cet après-midi à 14 h 30, concert de musique folklorique russe avec l'orchestre des élèves de l'École des Arts Sviridov de Saint-Petersbourg, à l'aula Magna.

DAILLY Construit en 1892, agrandi par étapes successives, détruit en 1946 et reconstruit, le fort militaire est désormais ouvert au public. Visite au cœur du système défensif de notre pays.

Les secrets de la Grande Muette

BERTRAND GIRARD

Hormis les caméras de l'émission de TF1 «Défense d'entrer» en 1999, aucun civil n'avait eu droit de pénétrer à l'intérieur du Fort de Dailly. Depuis hier, la Fondation Forteresse historique de Saint-Maurice propose des visites guidées d'environ trois heures.

Perché à 1200 mètres au-dessus de Lavey, le site a un caractère unique. Toujours fonctionnel, il accueille annuellement 600 soldats et 200 cadres. Pas le genre d'endroit habitué à accueillir du public. «Nous sommes astreints à certaines règles. Ce qui se passe derrière certaines portes reste secret défense», commente Jean-Didier Roch, président de la fondation. Une question de sécurité donc, mais aussi une assurance pour ne pas se perdre dans les 24 kilomètres de couloirs.

Au plus profond de la montagne, un funiculaire relie la fortification à celle de Savatan en huit minutes: 388 mètres de dénivellés à un taux de déclivité de 82%. «Il est en parfait état de marche», assure le colonel Serge Monnerat, membre de la fondation et commandant du site jusqu'à il y a deux ans.

Détruit et reconstruit

Deux ascenseurs de 100 et 90 mètres conduisent à la Galerie Rossignol. C'est à cet étage que le 28 mai 1946, trois magasins à munitions ont explosé, détruisant presque totalement l'ouvrage. «C'est arrivé lors de l'assemblage d'un obus avec sa charge et sa fusée», raconte Serge Monnerat. «Il y a eu une réaction chimique avec la nitroglycérine qui a provoqué une étincelle.» Bilan: dix morts. Un événement à revivre en photos et au moyen des premiers rapports établis sur les lieux du drame.

L'explosion a rendu inopérante la totalité des canons. «Nous avons retrouvé le seul qui a survécu. Il est actuellement à Thoune, où il était sous scellé pour les besoins de l'enquête. Nous aimerions pouvoir le ramener ici.»



Le colonel Serge Monnerat présente un magasin de munitions. Charges, fusées et obus: 7500 coups y étaient entreposés. «Seule une dizaine de personnes y avait accès. Moi-même, je n'ai pu y entrer qu'une seule fois.» CHRISTIAN HOFMANN



C'est à partir de cette salle que le commandement des deux tourelles était assuré. HOFMANN



Sous le funiculaire, des tuyaux sont utilisés pour ventiler et alimenter Savatan en eau. Le courant créé en aval fait le chemin inverse. HOFMANN

La reconstruction est entamée en 1948. Décision est prise d'installer deux canons tourelles automatiques de 15 cm, capables de tirer un coup chaque deux secondes. «À eux seuls, ils permettaient de remplacer tous ceux qui avaient été détruits. Ils couvraient le territoire sur un rayon de 25 kilomètres entre Sion, le Grand-

Saint-Bernard, Morgins, la France voisine et Villeneuve. À l'époque, la Suisse pouvait être fière de disposer d'une telle technologie.»

Les coups étaient assemblées à la chaîne, avant d'être envoyés 52 mètres plus haut, dans le canon. De l'extérieur, les tourelles étaient camouflées, l'une dans une cabane en bois, l'autre en

gros rocher au milieu d'une clairière, et sont restés opérationnels jusqu'en 1994.

Visites accompagnées

«Si nous avons pu ouvrir ces installations au public, c'est que les techniques de guerre ont évolué», explique Jean-Didier Roch. Actuellement, le site est occupé

par les écoles de recrue pour les soldats pompiers, infrastructures techniques et sécurité des ouvrages souterrains. Il aura fallu trois ans de négociation avec Armatisse pour trouver un accord. **●**

Informations à l'Office du Tourisme de Saint-Maurice.

AIGLE/LAUSANNE Le fondateur du Théâtre du Moulin-Neuf se retrouvera devant les juges, lundi.

Ressortira-t-il libre ou retrouvera-t-il la prison?

Condamné le 21 décembre 2013 à cinq ans de prison ferme (moins sa période de détention préventive), le fondateur du Théâtre du Moulin-Neuf vivra un nouveau procès, lundi, devant le Tribunal d'appel du canton de Vaud à Lausanne.

En fin d'année dernière, l'ancien directeur avait été reconnu coupable d'actes d'ordre sexuel sur d'anciens élèves (moins et plus de 16 ans), de contrainte sexuelle et de remise des substances (en l'occurrence du vin) à des enfants pouvant mettre en danger leur santé. L'avocat général avait requis trente mois dont douze ferme. Le désaveu avait

été d'une ampleur rare pour le procureur Yves Gringet. Ce dernier avait évalué qu'une interdiction de participer à des activités scolaires ou associatives avec des moins de 18 ans offrait des garanties suffisantes. La justice avait de son côté estimé que ces trois ans et demi de thérapie n'avaient pas démontré de progrès significatifs chez l'homme diagnostiqué comme sadomasochiste, adepte d'urologie et de bondage. Pour la cour, le coupable avait «su envoûter tout son monde, faisant subir de véritables lavages de cerveau à ses élèves.» «Vous n'avez pas respecté la pudeur de ces gens», avait souligné

le président en regardant «ce manipulateur à la culpabilité écrasante ayant laissé libre cours à ses fantasmes de malade, de pervers et de sadique.»

Avec Eric Cottier

Le 17 mars dernier, le Tribunal fédéral avait donné raison à la justice vaudoise qui avait refusé une demande de libération immédiate en vue d'un deuxième procès. Dans ces considérants, le TF avait jugé «les faits d'une extrême gravité. En l'espèce, la durée du traitement suivi ne permet pas d'assurer que les mécanismes pervers développés par le recourant puissent avoir disparu ou être ré-

duits de manière à éviter toute récidive.» Depuis décembre, l'accusé croupit à la prison de Bois-Mermet.

Confiance affichée

En première instance, l'accusé avait admis l'ensemble des faits. Devant le climat émotionnel de l'affaire, son avocat Maître Matthias Burnand a choisi «de garder ses considérants pour la cour». L'homme de loi demeure cependant persuadé que la décision prise en première instance a été trop sévère et espère certainement voir son client quitter le tribunal, libre, cette fois-ci. Yves Gringet à la retraite, c'est le pro-

cureur général Eric Cottier qui sera dans la salle cette fois-ci.

«Pour ma part, je suis confiante. Sa détention préventive a été confirmée tant par le Tribunal cantonal que fédéral, deux avis de droit supérieur au jugement de première instance qui confirment la dangerosité de l'accusé», résume l'avocate de la principale plaignante Maître Nicole Wiebach.

Une seule journée d'audience a été fixée. Les plaignantes n'auront pas à se présenter puisqu'elle ne sont plus partie à la suite de la procédure, a contrario du prévenu, bien entendu. Le verdict tombera en cours de semaine prochaine. **● FZ**